De : Bianca Proulx <biancaproulx@villeport-cartier.com>
Envoyé : 31 janvier 2023 10:56
À : Nault, Isabelle <Isabelle.Nault@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Alain Thibault <alainthibault@villeport-cartier.com>; Nicolas Mayrand <nicolasmayrand@villeport-cartier.com>; Pierre-Charles April <pcharlesapril@villeport-cartier.com>; Ariane Camiré <arianecamire@villeport-cartier.com>
Objet : Stabilisation du secteur de la plage Rochelois - Reprise du projet

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Madame,

Depuis une dizaine d'années, la Ville de Port-Cartier élabore, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, un projet visant la stabilisation du secteur de la plage Rochelois, qui subit une érosion importante en raison de l'action des vagues. Nous vous avons joint une photographie aérienne de la plage prise le 25 décembre 2022 qui témoigne du caractère urgent que présente l'état actuel de la plage.

Le 12 juillet 2022, une correspondance était transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accompagnée d'une résolution du conseil municipal de Port-Cartier indiquant la fermeture du dossier au ministère en lien avec le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois. Cette décision était liée au niveau d'acceptabilité sociale du concept, soit la recharge par matériaux granulaires.

Le 18 janvier 2023, une nouvelle correspondance a été transmise au ministre avec une résolution mentionnant l'acceptation du concept de recharge par matériaux granulaires dans le cadre de ce même projet et la reprise des *démarches liées à cette solution*, soit la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Une copie de cette correspondance ainsi que la résolution sont annexées à la présente.

La plupart des membres du conseil municipal peuvent témoigner que la tempête du 24 décembre 2022 a été une source de réflexion : la puissance inédite de cette tempête témoigne que nous vivons déjà les conséquences des changements climatiques. Nos biens essentiels ainsi que notre sécurité sont menacés, et tendent à devenir de plus en plus vulnérables.

En tant qu'organisation municipale, nous priorisons la protection de nos infrastructures essentielles à la population et la sécurité du public. D'une façon plus large, nous visons d'accroître notre résilience face aux changements climatiques. Le projet de stabilisation de la plage Rochelois, tel qu'il avait été présenté au ministère, s'inscrit parfaitement dans cette vision.

Considérant la nature urgente de la situation et les enjeux de sécurité qui en découlent, nous vous demandons d'évaluer promptement la possibilité de rouvrir le dossier fermé en juillet 2022 et de poursuivre la PÉEIE à l'étape à laquelle le dossier avait été fermé, soit celle de la tenue d'audiences publiques avec le BAPE.

Veuillez recevoir, Madame Nault, mes salutations distinguées.

Bianca Proulx
Pour Alain Thibault, maire
Adjointe administrative
Cabinet de la mairie

Ville de Port-Cartier
40, avenue Parent Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
Tél. : (418) 766-6633 | mairie@villeport-cartier.com
Site Web : www.villeport-cartier.com

VILLE DE
PORT-CARTIER

PAR COURRIEL

Le 18 janvier 2023

Monsieur le ministre Benoit CHARETTE
MELCCFP
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courriel : *ministre@environnement.gouv.qc.ca*

Objet : Résolution 2023-01-21

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons copie certifiée conforme de la résolution portant le numéro susmentionné et intitulée : « REPRISE ET AUTORISATION — CONCEPT DE RECHARGE PAR MATÉRIAUX GRANULAIRES — PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS ».

Cette résolution a été adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier, tenue le 16 janvier 2023.

Le procès-verbal sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

AC/rlb

Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

p.j. Résolution

40, avenue Parent, Port-Cartier (Québec) G5B 2G5 • Téléphone : 418 766-2343 • Télécopieur : 418 766-6236

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 16 janvier 2023, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
Mme la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

EST ABSENT

M. le conseiller	Gilles FOURNIER

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
Mme la greffière	Me Ariane CAMIRÉ
M. l'ingénieur municipal	Pierre-Charles APRIL

CITOYENS: 20 **JOURNALISTE: 4**

[...]

2023-01-21 **REPRISE ET AUTORISATION — CONCEPT DE RECHARGE PAR MATÉRIAUX GRANULAIRES — PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a procédé à une analyse de risques mettant en lumière les risques associés à l'érosion côtière dans le secteur de la plage Rochelois, à Port-Cartier;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des solutions réalisée par une firme d'ingénierie privée a permis d'identifier la solution la plus appropriée pour atténuer le danger que l'érosion côtière affecte les résidences et les infrastructures dans ledit secteur, soit la recharge par matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique et la Ville ont conclu l'*Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la plage Rochelois à Port-Cartier*, numéro de contrat : CPS 17-18-10, laquelle fut amendée par l'avenant n°1 relatif à l'*Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la plage Rochelois à Port-Cartier*, numéro de contrat : CPS 17-18-10;

CONSIDÉRANT que le conseil, par ses résolutions n° 2022-07-227 et 2022-07-228 avait abandonné le concept de recharge par matériaux granulaires dans le cadre du projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois ainsi qu'arrêté les procédures en cours du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revenir sur ces décisions et de reprendre les démarches liées au concept de recharge par matériaux granulaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par ,M. le conseiller Raynald DUGUAY
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'accepter le concept de recharge par matériaux granulaires dans le cadre du projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois et de reprendre les démarches liées à cette solution;

D'autoriser M. Pierre-Charles APRIL, ingénieur à déposer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tout document en lien avec l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou de façon plus générale, tout document nécessaire à l'obtention des autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre du projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois;

D'annuler les résolutions portant respectivement les n° 2022-07-227 et 2022-07-228;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique.

M. le conseiller Roger VIGNOLA enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

[...]

(s) Me Ariane CAMIRÉ **Greffière**	**(s) Alain THIBAULT** **Maire**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, À PORT-CARTIER, ce 18e jour du mois de janvier 2023.

Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/rlb